



## UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni, 92240 Malakoff  
tél 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60  
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

### COMMUNIQUE DE L'USP du 6 avril 2010

« Prenez garde à ce que le DARS ne vous pique ! »

Le ministère de la Santé après des années de pseudo concertation vient de rendre sa copie sous forme d'un document de travail intitulé: « Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et leurs modalités de prise en charge ». Ou comment rendre l'asile invisible en l'installant dans tous les lieux de soin et au domicile !

Comment accepter cette grave atteinte aux libertés publiques que constitue la généralisation du soin obligatoire en ambulatoire, déplaçant une contrainte sur des situations cliniques précises à une contrainte pour les soignants de se transformer en gardiens de l'ordre social ? Elle sème l'illusion, dans les familles et les associations de patients qui soutiennent ces mesures, d'une réelle continuité de soins de qualité.

L'USP dénonce cette psychiatrie du fichage, du comptage, de l'efficience, de la traçabilité de la population, du contrôle et de la contrainte, d'une société de surveillance qui se cache sous des habits thérapeutiques.

La contrainte est un échec, et quand l'échec est le résultat d'un travail thérapeutique, nous sommes prêts à l'assumer, car les questions éthiques et déontologiques ne peuvent être dissociées de la responsabilité individuelle de chaque praticien quelque soit son statut dans l'équipe pluridisciplinaire. Mais la contrainte ne peut et ne doit pas organiser la psychiatrie publique.

L'USP ne peut que dénoncer les orientations hégémoniques de l'Etat et se désolidarise des quelques appareils associatifs ou syndicaux qui tentent d'imposer à tous les psychiatres et toutes les équipes pluridisciplinaires la généralisation des pratiques de contraintes, en tentant au nom d'un consensus réaliste d'en formater les limites.

Le directeur, véritable patron de l'établissement, dont la carrière dépend du DARS (directeur de l'agence régionale de la santé), dont la carrière dépend d'un ministère de la Santé aux ordres du ministère de l'Intérieur depuis 2002, deviendrait ainsi responsable de la paix sociale... avec le pouvoir de choisir pour cela des chefs de pôle, à un bout de la chaîne, et le bras armé de l'infirmier(e) à l'autre bout... L'USP refuse cette métamorphose du dispositif de soin en supplétif d'un service de police. (cf. pièce jointe au format .pdf)